

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2017

PLFR 2017 - (N° 363)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par
M. Giraud

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« , le cas échéant, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.